



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 1/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: **F149**  
Dénomination **Pastilles détergentes ECOLABEL pour lave-vaisselle**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination **Pastilles détergentes ECOLABEL pour lave-vaisselle**  
supplémentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **CHEMICAL FLACER SRL**  
Adresse **Loc. Bellaria, 31/a**  
Localité et Etat **40036 Vado (BO)**  
**Italy**  
**Tél. 051/6778202**  
**Fax 051/5063724**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. **davide@flacer.com**

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **051/6778202**

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Irritation oculaire, catégorie 2 **H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
Irritation cutanée, catégorie 2 **H315** Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 2/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H315** Provoque une irritation cutanée.  
**EUH208** Contient: SUBTILISIN  
Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

**P102** Tenir hors de portée des enfants.  
**P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
**P337+P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>CARBONATE DE SODIUM</b>		
CAS 497-19-8	$25 \leq x < 30$	Eye Irrit. 2 H319
CE 207-838-8		
INDEX 011-005-00-2		
N° Reg. 01-2119485498-19		
<b>CARBONATE DISODIQUE, COMPOSE DE PEROXYDE D'HYDROGENE (2: 3)</b>		
CAS 15630-89-4	$13 \leq x < 16$	Ox. Sol. 3 H272, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318
CE 239-707-6		



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 3/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

INDEX -

N° Reg. 01-2119457268-30

**SODIUM SILICATE**

CAS 1344-09-8

$8 \leq x < 10$

Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335

CE 215-687-4

INDEX -

N° Reg. 01-2119448725-31

**ALCOOL À CHAÎNE LONGUE,  
ALCOXYLATE**

CAS 166736-08-9

$1 \leq x < 2$

Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE

INDEX -

N° Reg. 02-2119630747-33

**SUBTILISIN**

CAS 9014-01-1

$0,1 \leq x < 0,15$

Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335,  
Resp. Sens. 1 H334, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Aquatic Chronic 2 H411

CE 232-752-2

INDEX -

N° Reg. 01-2119480434-38

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 4/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

**MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.



## Pastilles détergentes ECOLABEL pour lave-vaisselle (PVA- film hydrosoluble)

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

### CARBONATE DE SODIUM

#### Santé –

#### Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation	10 mg/m3	VND					10 mg/m3	VND

### CARBONATO DI DISODIO, COMPOSTO CON PEROSSIDO DI IDROGENO(2:3)

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,035	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,035	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	16,24	mg/l

#### Santé –

#### Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation							5 mg/m3	VND
Dermique	6,4 mg	VND	6,4 mg/m2	VND	12,8 mg/cm2	VND	12,8 mg/cm2	VND

### SILICATO DI SODIO

#### Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3
				ppm
WEL	GBR	4		



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 6/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

**Santé –**

**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	0,8 mg/kg				
Inhalation			VND	1,38 mg/m3			VND	5,61 mg/m3
Dermique			VND	0,8 mg/kg			VND	1,59 mg/kg

**SUBTILISIN**

**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
OEL	EU	4E-05		30		

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

**PROTECTION DES MAINS**

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (réf. norme EN 374).

Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la



## Pastilles détergentes ECOLABEL pour lave-vaisselle (PVA- film hydrosoluble)

réglementation en matière de protection de l'environnement.

### RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	solide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	10,8
Point de fusion ou de congélation	0 °C
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1,40
Solubilité	soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

#### 9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. Stabilité chimique



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 8/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Informations pas disponibles

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:  
Non classé (aucun composant important)





CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 9/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

ATE (Oral) du mélange:  
>2000 mg/kg  
ATE (Dermal) du mélange:  
Non classé (aucun composant important)

CARBONATO DI DISODIO, COMPOSTO CON PEROSSIDO DI IDROGENO(2:3)

LD50 (Oral) 1034 mg/kg

LC50 (Inhalation) 1200 mg/m3

ALCOL A LUNGA CATENA, ALCOSSILATO

LD50 (Oral) > 2000 mg/kg ratto

SILICATO DI SODIO

LD50 (Oral) > 3400 mg/kg Ratto

LD50 (Dermal) > 5000 mg/kg Ratto

LC50 (Inhalation) > 2,06 mg/kg Ratto

SUBTILISIN

LD50 (Oral) 1800 mg/kg

LD50 (Dermal) 2 ml/kg

LC50 (Inhalation) 0,8 ml/l

CARBONATE DE SODIUM

LD50 (Oral) 4090 mg/kg Rat

LD50 (Dermal) 117 mg/kg Mouse

LC50 (Inhalation) 2,3 mg/l/2h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 10/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique. Contient: SUBTILISIN

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

### 12.1. Toxicité

CARBONATO DI DISODIO, COMPOSTO  
CON PEROSSIDO DI IDROGENO(2:3)  
LC50 - Poissons

> 70 mg/l/96h

ALCOL A LUNGA CATENA, ALCOSSILATO  
LC50 - Poissons

100 mg/l/96h

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

EC50 - Crustacés 100 mg/l/48h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 100 mg/l/72h

**SILICATO DI SODIO**

LC50 - Poissons 1108 mg/l/96h

**SUBTILISIN**

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques 0,041 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité****CARBONATE DE SODIUM**

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

nessuno.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Informations pas disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations pas disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Sostanze PBT: nessuna

Sostanze vPvB: nessuna.

**12.6. Autres effets néfastes**

nessuno.

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 12/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

Recuperare se possibile.

Per lo smaltimento del prodotto o dei contenitori non ripuliti/bonificati rivolgersi a società espressamente autorizzate alla gestione dei rifiuti (recupero o smaltimento di rifiuti pericolosi).

I contenitori ripuliti/bonificati devono essere smaltiti/recuperati come rifiuti speciali.

Non scaricare mai il prodotto in acque superficiali o sotterranee.

Ove applicabile si faccia riferimento alle seguenti normative: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE e successivi adeguamento.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

### 14.1. Numéro ONU

Pas applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 13/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

Pas applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE  
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Substances contenues

Point	75	BIOXYDE DE TITANE
-------	----	----------------------

Règlement (CE) No. 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 14/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange  
/  
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

<b>Ox. Sol. 3</b>	Matière solide comburante, catégorie 3
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Eye Dam. 1</b>	Lésions oculaires graves, catégorie 1
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Resp. Sens. 1</b>	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>H272</b>	Peut aggraver un incendie; comburant.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H334</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 15/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

**MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION**

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.



CHEMICAL FLACER SRL

Revision n. 4

du 15/06/2021

Imprimé le 01/09/2021

**Pastilles détergentes ECOLABEL  
pour lave-vaisselle  
(PVA- film hydrosoluble)**

Page n. 16/16

Remplace la révision:3 (Imprimé le: 21/05/2021)

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 03.